

Résultats et avancement 2019-2023 :

(Mise à jour le 06/12/2023)

En 2023 :

Le [troisième Comité de Pilotage de suivi du Plan de Protection de l'Atmosphère 13](#) a eu lieu le 16 novembre. Après avoir présenté quelques actualités et le bilan de la qualité de l'air du territoire, de nouvelles actions ont été présentées ([Cahier ozone par AirClimat](#), [Capt'air citoyen par FNE](#)), ainsi que l'utilisation de l'astreinte « Conseil d'Etat » portée par le [Cerema](#), l'[ADEME](#) et [AtmoSud](#). Le [second Comité de Pilotage de suivi du Plan de Protection de l'Atmosphère 13](#) a eu lieu le 28 mars. Après avoir présenté quelques actualités et le bilan de la qualité de l'air du territoire, plusieurs interventions d'acteurs ont eu lieu. L'intervention de l'[INSEE](#) portait sur le lien entre exposition à la pollution de l'air et le statut socio-économique des habitants. L'intervention de la [Métropole Aix-Marseille-Provence](#) portait sur l'enquête « mobilité-ménages ». L'intervention de l'[UD13](#) portait sur les actions de l'inspection pour la réduction des émissions industrielles.

(Mise à jour le 05/12/2022, 15/03/2022)

En 2022 :

Le [premier Comité de Pilotage de suivi du Plan de Protection de l'Atmosphère 13](#) a eu lieu le 18 octobre. Présidé par la secrétaire générale de la Préfecture de département, il s'inscrit dans le cadre de la journée nationale de la qualité de l'air. Après avoir présenté quelques actualités et le bilan de la qualité de l'air du territoire, un état d'avancement des actions inscrites au Plan de Protection de l'Atmosphère 13 a été réalisé, avec un focus sur la thématique maritime (interventions [Grand Port de Marseille-Fos](#), [DIRM Méditerranée](#), [Région](#), [ADEME](#)).

Le Comité de Pilotage d'approbation du Plan de Protection de l'Atmosphère 13 a eu lieu le 10 mars 2022. Il conclut deux années de co-construction partenariale des actions du Plan de Protection de l'Atmosphère 13. Les partenaires ont été invités à le signer symboliquement afin de matérialiser leur engagement dans la mise en œuvre rapide de leurs actions. L'arrêté interpréfectoral d'approbation du Plan de Protection de l'Atmosphère 13 a été signé le 2 mai 2022. Suite à [l'enquête publique](#), le Plan de Protection de l'Atmosphère 13 a été mis à jour le 16 février 2022 et est en cours de signature : il est paraphé par la plupart des participants l'ayant révisé. L'arrêté ministériel relatif aux groupes auxiliaires de puissance sur les aéroports a été révisé. Des investissements de l'[Aéroport Marseille-Provence](#) ont été faits en ce sens. Une étude portée par [AtmoSud](#) et le collectif Air83 aura pour objectifs d'approfondir les connaissances sur les mécanismes locaux de production d'ozone et identifier les leviers de réduction les plus efficaces.

(Mise à jour le 22/12/2021)

En 2021 :

La phase de consultation formelle des collectivités, de l'[Autorité Environnementale](#) et de l'[Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuaires](#) a démarré après avoir recueilli les avis favorables des COnseils Départementaux de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques 13, 83 et 84 en mars. Cette phase de consultation, préalable à l'enquête publique, a duré trois mois. Chaque avis a fait l'objet d'un mémoire soumis à l'enquête publique. L'[Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuaires](#) a émis un avis favorable avec une réserve qui pourra être levée dans le cadre de la prise d'un arrêté spécifique pour la limitation des temps

d'utilisation des groupes auxiliaires de puissance sur les aéroports. Les collectivités, généralement bien impliquées dans la démarche, ont émis des avis favorables en rappelant leurs actions en faveur de la qualité de l'air, et ont pu formuler des demandes : enjeu de financements par l'État de projets de transports en commun, enjeu de renforcement des contrôles (industrie, maritime, déchets verts, etc.). L'[Autorité Environnementale](#) a exprimé de fortes attentes sur l'ozone, la santé et la biodiversité.

Organisée du 13 septembre au 22 octobre 2021, [l'enquête publique](#) a recueilli plus de 400 questions et avis. Beaucoup de remarques individuelles ou collectives ont porté sur la cimenterie Lafarge-Holcim à Bouc-bel-Air. De nombreuses contributions concernent également les bassins Est du [Grand Port Maritime de Marseille](#), demandant notamment la réduction des émissions liées à la réparation navale et aux navires de croisière.

La prise en compte de ces consultations entraîne une légère mise à jour du Plan de Protection de l'Atmosphère 13. Il sera notamment complété pour faire état des [nouvelles valeurs recommandées par l'Organisation Mondiale de la Santé en septembre](#). Une nouvelle fiche sur le plan chauffage au bois sera ajoutée. Par ailleurs des travaux seront poursuivis avec [AtmoSud](#) pour mieux caractériser la pollution à l'ozone.

(Mise à jour le 05/01/2021)

En 2020 : Le 24 novembre, le Comité de Pilotage a validé le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère 13 ainsi que son dispositif de suivi. Pour chaque action, des indicateurs de suivi sont définis et feront l'objet d'une revue annuelle via un comité rassemblant l'ensemble des parties prenantes. En février, l'économie générale du Plan de Protection de l'Atmosphère 13 a été validé, et une première liste d'actions a été définie par le Comité de Pilotage.

En 2019 : Durant le premier semestre, des ateliers thématiques avec l'ensemble des partenaires ont eu lieu pour définir les actions du Plan de Protection de l'Atmosphère 13. En janvier, le Plan de Protection de l'Atmosphère 13 est mis en révision par le Comité de Pilotage suite à évaluation réalisée en 2018.